

Représentation fiscale

PRINCIPE

Toute entreprise établie hors de l'Union européenne réalisant des opérations soumises à la TVA dans un pays membre de l'Union européenne a l'obligation d'y nommer un représentant fiscal pour y établir ses formalités administratives en matière fiscales.

LE RÔLE D'UN REPRÉSENTANT FISCAL

Le représentant fiscal prend en charge pour le compte de ses clients toutes les formalités relatives à la TVA dans les pays cibles.



Identification

Prise en charge de toutes les formalités liées à l'immatriculation à la TVA.



Interlocuteur

Intermédiaire unique entre vous et les administrations locales.



Analyse

Analyse des flux et vérification des factures.



Assistance

Assistance en cas de contrôle fiscal ou douanier.



Déclarations

Traitement et dépôt des déclarations de TVA et des déclarations douanières (DEB/Intrastat et DES).



POURQUOI CHOISIR ASD GROUP ?

Spécialisés dans les échanges de TVA intracommunautaires, nous mettons notre expérience à votre service pour une assistance au quotidien et sécuriser vos opérations.



Un accompagnement optimal

En tant que représentant fiscal, nous prenons en charge l'ensemble de vos formalités en matière de TVA et de taxes parafiscales.



Des spécialistes à votre service

Avec notre réseau de 30 agences dans le monde, bénéficiez d'une équipe de fiscalistes spécialisés en TVA intracommunautaire qui vous accompagne dans toutes vos démarches.



Veille réglementaire et compliance

Nous sécurisons vos formalités en identifiant les évolutions réglementaires applicables en matière de TVA dans vos pays cibles, pour vous informer de tout changement.



Contrôle et sécurité

Nos outils spécifiques assurent un contrôle des flux et des seuils pour sécuriser vos opérations.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS



contact@asd-int.com



www.asd-int.com



+33(0)4 92 380 805

